



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation de région académique à l'information, l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire

Délégation de région académique à l'information,
l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire

Bordeaux, le **18 NOV. 2021**

Affaire suivie en région par :

Sébastien Fouchard, CSAIO
ce_saio@ac-bordeaux.fr

Véronique Soulie, CSAIO
ce_saiio@ac-limoges.fr

Yannick Thevenet, CSAIO
ce_saiio@ac-poitiers.fr

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

La rectrice de l'académie de Limoges

La rectrice de l'académie de Poitiers

Le recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la
recherche et à l'innovation

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement privé
sous contrat

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale, chargés de l'information et de l'orientation

Mesdames et messieurs les directeurs de centre
d'information et d'orientation

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Mesdames et messieurs les directeurs diocésains
Pour attribution

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de la Nouvelle-Aquitaine

Objet : Accompagnement à l'orientation pour les élèves

Du collège au lycée, du lycée à l'enseignement supérieur, accompagner les choix d'orientation des élèves, promouvoir la diversité des parcours, offrir à chaque élève, fille et garçon, les mêmes opportunités de poursuite d'études et de réussite quels que soient ses origines, son environnement culturel, social et territorial, constituent trois objectifs stratégiques de notre région académique.

Dans une région marquée par une grande disparité des territoires et une dimension rurale forte, les enjeux nationaux d'élévation du niveau général et de justice sociale se déclinent dans chaque académie pour guider nos actions au plus près des élèves et de leurs familles.

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », entrée en vigueur depuis 2019, étend la compétence des régions à l'information sur les métiers et les formations permettant aux conseils régionaux de participer à nos côtés à l'accompagnement à l'orientation pour les élèves.

1. Les parcours d'orientation en collège et lycée

1.1 Accompagner les élèves

L'élaboration progressive du projet d'orientation s'appuie sur l'acquisition de compétences à s'orienter dont l'accompagnement à l'orientation a justement pour objectif de favoriser le développement.

Au sein de l'établissement, l'ensemble des équipes éducatives, aux côtés des chefs d'établissements, est mobilisé pour contribuer à cet accompagnement des élèves dans leurs parcours et leurs choix. Le professeur principal en lien avec le psychologue de l'éducation nationale en sont des acteurs essentiels.

L'accompagnement à l'orientation des élèves, dans le cadre du parcours avenir, relève d'actions variées et s'appuie sur la complémentarité entre les actions que vous réalisez tout au long de l'année scolaire, notamment en partenariat avec le monde économique ou le réseau associatif et certains temps forts : heures dédiées à l'orientation en collège et lycée, entretiens d'orientation en 3^{ème} et en 1^{ère}, semaines de l'orientation, forums des formations et des métiers, portes ouvertes des établissements, salons, etc.

Le printemps de l'orientation, mis en œuvre pour la première fois au mois de mars 2021 en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, constitue l'un de ces temps forts à l'intention des élèves de seconde et de première des voies générales et technologiques, également ouvert à ceux de la voie professionnelle. Organisé pendant les épreuves du baccalauréat portant sur les enseignements de spécialité pour les élèves de terminale, il se déroulera entre le 14 et le 16 mars 2022.

Sur l'ensemble des temps forts, la préparation des élèves en amont de leur participation est essentielle. Elle doit notamment leur permettre d'appréhender les ressources mobilisables, de définir celles qui peuvent être pertinentes eu égard à l'avancement de leur réflexion puis d'arrêter des choix afin qu'ils puissent formaliser leurs questionnements et organiser leurs démarches. De même, l'accompagnement à l'issue de ces moments forts constitue un point d'appui pour que les élèves puissent en faire le bilan et solliciter au besoin un temps d'échange individuel avec l'enseignant ou le psychologue de l'éducation nationale.

Afin de vous permettre de programmer au mieux l'accompagnement des élèves en tenant compte des différents temps qui vont jaloner leur parcours d'orientation, vous trouverez en annexe le calendrier prévisionnel des actions nationales et de région académique.

1.2 Ouvrir le champ des possibles

Les voies professionnelles, technologiques et générales constituent, chacune avec ses caractéristiques, de réelles opportunités qu'il nous faut valoriser dès le collège et à l'entrée au lycée pour favoriser l'ambition et la réussite des élèves et les préparer à construire, avec les équipes pédagogiques, la poursuite de leurs études vers l'enseignement supérieur. Les choix portés sur l'une ou l'autre de ces voies sont encore bien souvent marqués par des représentations caduques et par la méconnaissance des enseignements dispensés, des modalités pédagogiques proposées et des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion, offertes aux élèves.

Il convient donc de renforcer l'information et l'accompagnement des élèves et de leur famille pour leur permettre de considérer l'ensemble de ces voies comme porteuses d'ambition et de réussite.

Voie professionnelle

En lycée professionnel, la transformation de la voie professionnelle propose au travers des familles de métiers une spécialisation progressive et renforce l'accompagnement des élèves. Le développement de la mixité de parcours entre les formations sous statut scolaire et sous statut d'apprenti peut aussi constituer un levier pour favoriser la persévérance de tous les élèves et leur réussite.

Cette voie offre la possibilité d'une insertion professionnelle après l'obtention du diplôme, mais aussi des opportunités de poursuite d'études, principalement en STS. En classe de terminale, les élèves pourront, dès cette année, bénéficier d'un accompagnement personnalisé en fonction de leur projet post-baccalauréat. Le choix entre

le module « insertion professionnelle » et le module « poursuite d'études » entend mieux préparer les élèves à leur parcours sans empêcher la réversibilité de leur projet.

Voie technologique

La voie technologique doit être mieux identifiée par les élèves, notamment dans les différents domaines scientifiques. En effet, c'est en valorisant les contenus et les modalités d'enseignement de ces filières, qui offrent des parcours de réussite dans l'enseignement supérieur et des parcours insérants, que nous contribuerons à leur attractivité, plus particulièrement pour la STI2D et la STL. Avec l'évolution de l'enseignement supérieur, le bachelier universitaire de technologie (BUT), constitue aujourd'hui une poursuite d'étude prioritaire pour les bacheliers de la voie technologique, avec l'objectif d'avoir 50% des étudiants issus de la voie technologique. Ce diplôme, à bac +3, offre une insertion professionnelle diversifiée et de qualité.

Voie générale

Dans la voie générale, enfin, les enseignements de spécialité choisis par les élèves de seconde en fonction des intérêts et des projets de chacun, leur permettent d'approfondir leurs connaissances et de mieux se préparer à réussir dans l'enseignement supérieur. Il convient d'encourager des choix diversifiés et ambitieux.

1.3 Favoriser l'égalité des chances

La construction d'un parcours et les choix formulés par les élèves peuvent être limités en raison de difficultés multiples. Pour y remédier différents dispositifs sont mis en œuvre de manière volontariste.

L'**internat** offre aux collégiens et aux lycéens une possibilité de mobilité pour suivre leurs études. Parmi les internats, l'**internat d'excellence** propose, en complément de l'offre d'hébergement et de restauration, un projet pédagogique, avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles. Il contribue ainsi à favoriser la réussite scolaire en inscrivant l'élève dans un cadre de vie bienveillant et dans un contexte d'apprentissage des règles de vie collective.

De plus, les choix de parcours sont étroitement liés à la connaissance qu'ont les élèves des perspectives d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études et aux représentations qui peuvent être au cœur de phénomènes d'autocensure, sur le plan individuel et/ou familial.

Les cordées de la réussite reposent sur des partenariats spécifiques développés entre les établissements du second degré et les établissements d'enseignement supérieur (lycées proposant des CPGE et STS, écoles, universités, etc) dans l'objectif de permettre une mixité sociale et de favoriser l'égalité filles/garçons. Les cordées de la réussite ont été développées et renforcées au sein de notre région académique sur tous les territoires et en priorité dans les quartiers relevant de la politique de la ville et dans les zones rurales. Pour l'année 2022, 75 cordées de la réussite sont labellisées. Elles bénéficieront à quelques 17 000 élèves des 438 collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels encordés. **Nous vous rappelons l'importance du repérage de tous ces élèves dans la base SIECLE** pour leur permettre, s'ils le souhaitent, de valoriser, en terminale, cette expérience dans leur dossier Parcoursup et afin d'analyser l'apport de ce dispositif dans la construction de leur parcours.

La promotion de la mixité des filières et des formations est un fil conducteur de la politique de région académique en matière d'information et d'orientation. Elle doit permettre de lutter contre les stéréotypes et les représentations liées au genre. Durant l'année scolaire 2021-2022, les établissements pourront s'appuyer sur une convention régionale qui viendra structurer les actions en faveur de l'égalité filles/garçons.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a développé depuis plusieurs années, en partenariat avec l'académie de Poitiers, un dispositif concourant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et développant l'ambition des élèves. Il s'appuie sur des projets co-construits entre un lycée et un établissement d'enseignement supérieur, visant à améliorer le parcours des élèves. Ce **dispositif « Pass'en sup »** va être également expérimenté dès cette année avec quelques établissements des académies de Limoges et de Bordeaux.

2. Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

L'élévation du niveau de qualification et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves sont des enjeux majeurs de la politique nationale et un véritable défi pour notre région académique.

Dans le cadre du continuum enseignement secondaire / enseignement supérieur, la fluidité des parcours est à considérer à l'aune de l'engagement croissant des élèves et des étudiants dans la définition de leurs choix d'orientation et de formation. Un des enjeux est alors d'aider chacun à révéler ses compétences et permettre à tous de dépasser les limites sociales qui sont associées encore à trop de parcours, d'ambitions et *in fine* de destins scolaires et professionnels.

Ainsi, les évolutions liées à la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants du 8 mars 2018 ainsi que les réformes mises en œuvre au lycée général et technologique et dans la voie professionnelle depuis la rentrée 2019, visent à renforcer l'accompagnement des élèves et des étudiants et offrent l'opportunité d'une meilleure personnalisation des parcours de formation et d'une meilleure réussite.

Un autre enjeu est de favoriser et de renforcer la liaison entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. Il s'agit de permettre une mutualisation de la connaissance des acteurs, de développer les échanges inter-cycles afin de poursuivre l'engagement des équipes vers des objectifs communs.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves de la région académique a augmenté de +1,6 points sur 3 ans (74 % en 2020 contre 72,4 % en 2018). Cependant, le taux national ayant augmenté dans le même temps, le taux en région académique reste en-dessous du niveau national quels que soient les baccalauréats concernés, généraux, technologiques ou professionnels.

Nous avons toutefois pu progresser en réduisant l'écart par rapport au taux national (-2,9 points en 2020 contre -3,4 points en 2018). Cette évolution sensible est le fruit de l'engagement de tous. Elle doit nous encourager à poursuivre et à renforcer le travail conduit auprès des élèves et des familles.

Néanmoins, les vœux formulés par les élèves pour les formations de l'enseignement supérieur ainsi que les propositions qu'ils acceptent indiquent toujours un déficit de mobilité et d'ambition. A titre d'exemple, le choix de formations courtes de proximité est plus prégnant dans les territoires ruraux. S'agissant des classes préparatoires aux grandes écoles, même si nous observons une progression, elles demeurent moins demandées dans notre région académique qu'au plan national.

Au regard de ces constats, et en accompagnant les élèves dans l'élaboration progressive de choix d'orientation diversifiés, nous devons améliorer leur accès aux formations de l'enseignement supérieur et mieux les préparer afin qu'ils puissent pleinement y réussir.

La politique nationale de promotion des parcours des bacheliers technologiques en IUT et sa déclinaison en région académique ont permis dès cette rentrée l'admission de 235 bacheliers supplémentaires dans les BUT, soit une progression de +17%. Les IUT de notre région accueillent ainsi plus de 40% de bacheliers technologiques dans leurs formations soit une augmentation de +10 points. Ces résultats témoignent de la réalité de ces parcours qui doivent permettre aux élèves de s'engager dans la voie technologique avec des perspectives de poursuite d'études variées et adaptées. Les vœux formulés en BUT par les élèves de la voie technologique ont enregistré une progression cette année. Cette progression qui doit être confirmée et se concrétiser à travers les propositions finalement acceptées dans le cadre de la procédure Parcoursup 2022. En collaboration avec les IUT, il nous revient d'accompagner les bacheliers technologiques vers la réussite dans ces nouveaux parcours de formation qui reposent sur une approche par compétences. Il s'agit d'un enjeu national et régional qui doit tous nous mobiliser.

De même, la politique engagée pour améliorer l'accès des bacheliers professionnels en STS, formations dans lesquelles leur réussite est mieux assurée, doit être poursuivie. Ainsi, la liaison entre le lycée professionnel et les sections de techniciens supérieur doit être encore renforcée afin de limiter les ruptures de scolarité et d'améliorer la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur.

L'offre de formation dans l'enseignement supérieur est riche et diversifiée et les parcours que les élèves peuvent y construire sont multiples. Cependant, leurs choix peuvent être limités par des contraintes financières et

d'éloignement. **Les bourses, les aides à la mobilité, l'accès aux logements** du CROUS ou aux internats sont autant de moyens qui peuvent être mobilisés pour les accompagner dans la réalisation de leurs ambitions.

Dans un territoire contrasté comme celui de la région académique Nouvelle-Aquitaine, comprenant d'importantes zones rurales, le développement des **campus connectés** portés par les collectivités, avec le soutien financier et structurel de l'Etat et des universités de proximité, répond aussi à cette exigence de faciliter les poursuites ou les reprises d'études. Les neuf campus de notre région académique offrent en effet la possibilité à des jeunes qui sont freinés dans leur ambition de poursuite d'études, ou qui souhaitent reprendre des études mais sans possibilité matérielle de suivi en présentiel, de s'inscrire dans une filière de leur choix à distance, de préférence pour la ou les premières années du cursus, tout en bénéficiant d'un accompagnement près de leur lieu de vie. Ce dispositif peut ainsi combiner de véritables tremplins pour la réussite individuelle et des leviers socio-culturels avec le soutien essentiel d'une université de proximité.

3. Favoriser la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire

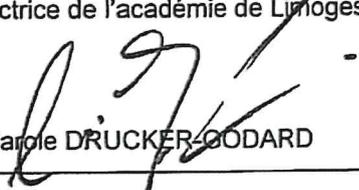
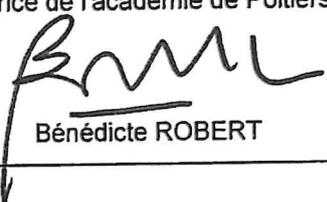
Les ruptures de parcours s'observent particulièrement au moment des **transitions du collège au lycée et du lycée vers l'enseignement supérieur**. Il convient de renforcer les actions de liaisons qui nourrissent un double objectif auprès des jeunes : appréhender les contenus et les exigences des formations de manière à mieux préparer les élèves à ces transitions et à les accompagner dès leur entrée en formation. La mobilisation des équipes des établissements sur ces questions pédagogiques est un enjeu fort qui doit permettre de favoriser l'adaptation en limitant ainsi les ruptures

Par ailleurs, depuis la rentrée 2020, la loi s'est enrichie de **l'obligation de formation pour chaque jeune âgé de 16 à 18 ans**. Elle constitue un levier pour permettre à ces jeunes de bénéficier d'un suivi assuré par la plateforme de suivi et d'appui au décrochage (PSAD). L'engagement de l'ensemble des partenaires nourrit l'ambition de renforcer l'égalité des chances en permettant à chaque jeune mineur sorti du système scolaire d'être accompagné afin de trouver une solution conduisant à un diplôme, une qualification, ou d'être soutenu dans la recherche d'une insertion professionnelle.

Les solutions proposées par l'Education nationale (retour en formation initiale, accompagnement par la MLDS, clauses sociales, etc.) contribuent pleinement à cet objectif. **La mobilisation des réseaux FOQUALE sur chaque territoire et leur participation aux réunions des PSAD est essentielle à sa réalisation.**

Nous devons tous ensemble nous mobiliser pour consolider et renforcer les dynamiques à l'œuvre favorisant la persévérance scolaire des élèves, l'élaboration de leur parcours d'orientation du collège au lycée et du lycée à l'enseignement supérieur. L'accompagnement des élèves et de leur famille à chaque étape du parcours doit ainsi contribuer à leur réussite.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite de chaque élève et vous en remercions par avance.

<p>La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités</p> <p>Anne BISAGNI-FAURE</p>	<p>Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation,</p>  <p>Claudio GALDERISI</p>
<p>La rectrice de l'académie de Limoges</p>  <p>Carole DRUCKER-GODARD</p>	<p>La rectrice de l'académie de Poitiers</p>  <p>Bénédicte ROBERT</p>